

PREFECTURE DE L'HERAULT

Direction Interdépartementale des Routes  
Massif Central

District Sud

**ARRÊTE TEMPORAIRE**  
**N° 2020-S-26**

**A75 – Fermeture du sens nord → sud**  
**Pont de la Lergue**  
**Ech.56 Salelles**  
**jeudi 16 juillet 2020 – de 20h à 23h**

LE PRÉFET DE L'HERAULT  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route et notamment les articles R 411-1 à 411-9 et R 411-25 à 411-32-,  
VU l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation temporaire des routes et des  
autoroutes et les textes subséquents qui l'ont modifié,  
VU la loi n° 55.435 du 18 avril 1955 modifiée portant statut des autoroutes,  
VU le décret n° 56.1425 du 27 décembre 1956, portant règlement d'administration  
publique pour l'application de la loi n° 55.435 du 18 avril 1955 sur les statuts d'autoroute,  
VU la circulaire n° 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code du domaine de l'Etat,  
VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des  
départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et  
par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie:  
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002,  
VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 donnant délégation de signature pour la route et  
la circulation routière à M. Olivier COLIGNON, Directeur Interdépartemental des Routes  
Massif Central,  
VU l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2019 portant subdélégation à certains agents de la  
DIR,  
VU l'avis favorable du Conseil Départemental 34 en date du 8 juillet 2020,

**CONSIDÉRANT** que des travaux de mise en place d'un dispositif de signalisation en  
place au PR286+500 sur l'A75, ne permettent pas de maintenir la circulation dans les  
conditions satisfaisantes de sécurité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Massif Central,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

L'autoroute A75 sera fermée à la circulation dans le sens nord → sud à partir de l'échangeur 56 (Salelles du Bosc) le jeudi 16 juillet 2020 de 20h à 23h. Une déviation est mise en place jusqu'à l'échangeur 57 sur A750 (Saint Félix de Lodez).

### ARTICLE 2

Les dispositions du présent arrêté pourront être complétées ou modifiées en tant que de besoin suivant les exigences du chantier ou les conditions climatiques.

### ARTICLE 9

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du département de l'Hérault,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes du Massif Central,  
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département.

À Clermont l'Hérault, le 9 juillet 2020  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes du  
Massif Central et par subdélégation,  
La cheffe du District Sud



Vanessa LEVASSORT